

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 9 juin 2009, à 20h, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M^{me} Huguette Beauregard, conseillère et MM. Marcel Bouvier, Serge Gendron, Serge Viens et Michel Denicourt, conseillers.

Est également présente : la greffière, M^{me} Louise Benoit.

2009-204 Adoption des procès-verbaux des séances du 12 et 18 mai 2009

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 12 et 18 mai 2009 a été remise à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 12 et 18 mai 2009 soient et sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2009-205 Adoption des comptes selon la liste du 4 juin 2009

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que les comptes inscrits sur la liste du 4 juin 2009 soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 9CH500706 à 9CH500720 pour un montant de :

15 285,27 \$

Chèques 9CH500814 à 9CH500862 pour un montant de :

297 437,25 \$

Comptes payables :

Chèques 9CH500883 à 9H500970 pour un montant de :

121 835,43 \$

Comptes recevables :

Comptes 9FD000045 à 9FD000051 pour un montant de :

7 905,73 \$

Adoptée à l'unanimité

1^{ère} période de questions.

2009-206 Nomination du maire suppléant

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que monsieur Serge Gendron, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période du 10 juin 2009 au 10 novembre 2009, et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que monsieur Serge Gendron, conseiller, soit autorisé à remplacer, au besoin, le maire, aux réunions de la MRC de Rouville durant ladite période.

Adoptée à l'unanimité

2009-207 Programme Rénovation Québec (PRQ) 2009-2010 – avis d'intention de participation

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de signifier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de l'intention de la Ville de Saint-Césaire de participer au programme Rénovation Québec, 2009-2010 (Phase VI), dont le montant consacré sera de 50 000 \$ pour la part de la municipalité et de 50 000 \$ pour la part de la Société.

Adoptée à l'unanimité

2009-208 Annulation de la résolution 2009-101 concernant l'occupation sans titre sur le lot 1 592 855

Considérant que la résolution 2009-101 du 10 mars 2009 ne mentionne pas que l'ancienne rue montrée à l'originnaire faisant partie aujourd'hui du lot 1 592 855 est maintenant fermée;

Considérant que le conseil municipal doit le déclarer à même une nouvelle résolution;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que la résolution numéro 2009-101 intitulée « Occupation sans titre sur le lot 1 592 855 – renonciation de droits par la Ville de Saint-Césaire » soit annulée.

Adoptée à l'unanimité

2009-209 Fermeture d'une ancienne rue faisant partie du lot 1 592 855 – Cession et renonciation de droits par la Ville de Saint-Césaire

Considérant que suite à la rénovation cadastrale, une partie d'une ancienne rue montrée à l'originnaire, fait maintenant partie du lot 1 592 855 propriété de Mme Monique Beauregard et M. Claude Poirier;

Considérant que cette partie de terrain a cessé d'être une rue depuis plusieurs dizaines d'années et qu'il demeure que les recherches au registre foncier révèlent une occupation sans titre qu'il serait souhaitable de régulariser;

Considérant qu'une servitude d'égout sanitaire au nom de la Ville de Saint-Césaire traverse le lot 1 592 855 ainsi que la section de l'ancienne rue;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire déclare la fermeture de cette ancienne rue faisant maintenant partie du lot 1 592 855 du cadastre du Québec, tel que montré au certificat de localisation préparé par M. Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, dossier 10069, minute 17901 du 21 octobre 2008 et annexée à la présente.

Que la Ville de Saint-Césaire renonce et cède tous ses droits quant à cette ancienne rue ainsi fermée.

Il est de plus résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, l'assistante greffière, soient et sont autorisés à signer tout contrat afin de céder par bons et valables titres à Mme Monique Beauregard et M. Claude Poirier cette ancienne rue.

Adoptée à l'unanimité

2009-210 Comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels – en évaluation foncière

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu que les personnes suivantes soient nommées afin de faire partie du comité de sélection pour l'étude de l'appel d'offres de services professionnels du projet en évaluation foncière de la Ville de Saint-Césaire, à savoir :

M. Reynald Castonguay, directeur général

Mme Louise Benoit, greffière

Mme Louise Arès Ostiguy, trésorière adjointe

Adoptée à l'unanimité

2009-211 Production des imprimés des avis d'inscription – élection 2009 – mandat à Innovision+

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder le mandat de production des imprimés d'avis d'inscription (ou absence) pour les besoins de l'élection municipale 2009 à la compagnie Innovision+, 410, boulevard Charest Est, Bureau 430, Québec (Qué) G1K 8G3, pour le prix de 1 203 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans leur offre du 25 mai 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-212 Modification des résolutions 2009-161 et 2009-163

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu que le numéro de lot apparaissant dans les résolutions 2009-161 « Dérogation mineure refusée – lot 4 139 518 » et 2009-163 « Demande de PIIA pour le lot 4 139 518 – rue Larose » soit modifié afin d'y lire le numéro de lot « **4 136 518** » au lieu de « 4 139 518 ».

Adoptée à l'unanimité

2009-213 Consommation d'eau embouteillée – appui à la FCM

Considérant que le conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), par sa résolution ENV09.1.2 du 7 mars 2009, exhorte toutes les municipalités à éliminer progressivement la vente et l'achat de bouteilles d'eau dans leurs établissements, lorsque approprié, et là où de l'eau potable est disponible, et à concevoir des campagnes de sensibilisation au sujet des avantages et de la qualité de l'eau qu'elles fournissent;

Considérant que la MRC de Rouville par sa résolution 09-04-7662 souscrit entièrement aux requêtes et aux motifs qui y sont formulés par la Fédération canadienne et demande à chacune de ses municipalités membres d'appuyer une telle démarche;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'appuyer la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans ses requêtes aux municipalités à l'effet d'inciter à la consommation dans les établissements municipaux d'eau du robinet plutôt que d'eau embouteillée.

Adoptée à l'unanimité

2009-214 Entente avec M. Édouard Viens pour le puisage d'eau dans la sablière – renouvellement

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 l'entente intervenue le 28 mars 2008 entre la Ville de Saint-Césaire et monsieur Édouard Viens pour le puisage d'eau dans la sablière et ce, aux mêmes conditions.

Adoptée à l'unanimité

2009-215 Tournoi de golf de la Ville de Farnham le 19 août 2009 – participation

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 joueurs au coût de 140 \$ par participant au tournoi de golf de la Ville de Farnham qui aura lieu le 19 août 2009 à Farnham et dont les profits seront versés à des organismes municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2009-216 Tournoi de golf de la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie le 20 août 2009 – participation

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 joueurs au coût de 155 \$ par participant au tournoi de golf de la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie qui aura lieu le 20 août 2009 à Saint-Césaire et dont les profits seront versés à la Maison de jeunes des Quatre Lieux et la Maison des jeunes de Marieville.

Adoptée à l'unanimité

2009-217 Compensation sans admission de responsabilité – M. Alexandre Lacasse

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder une compensation de l'ordre de 1 000 \$ à M. Alexandre Lacasse et ce, sans admission de responsabilité, relativement à un accident survenu lorsque M. Lacasse travaillait bénévolement pour la Ville de Saint-Césaire et qu'à l'époque la Ville ne cotisait pas à la C.S.S.T. pour le travail bénévole.

Adoptée à l'unanimité

2009-218 Vente de gré à gré d'une section de quai usagé

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a reçu qu'une seule offre pour l'achat d'une section d'un quai usagé;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu de vendre gré à gré à M. Mario Dufresne de Saint-Césaire pour la somme de 150 \$, taxes incluses, une section d'un quai usagé.

Adoptée à l'unanimité

2009-219 Avis de motion – modification du règlement n° 107

Avis de motion est donné par Mme Huguette Beauregard, conseillère, à l'effet qu'à une prochaine séance tenue un jour ultérieur un règlement sera présenté afin de modifier le règlement numéro 107 pour y enlever certaines autorisations que l'on retrouve dans d'autres règlements.

2009-220 Avis de motion – abrogation du règlement n° 544

Avis de motion est donné par M. Serge Viens, conseiller, à l'effet qu'à une prochaine séance tenue un jour ultérieur un règlement sera présenté afin d'abroger le règlement numéro 544 sur les ventes « dites de garage » de l'ancienne Ville de Saint-Césaire.

2009-221 Avis de motion – modification du règlement n° 134

Avis de motion est donné par M. Marcel Bouvier, conseiller, à l'effet qu'à une prochaine séance tenue un jour ultérieur un règlement sera présenté afin de modifier le règlement numéro 134 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'enlever dans la liste des parcs, le terrain gazonné de l'aréna.

2009-222 Lancement du 3^{ième} roman de M. Richard Gougeon – commandite

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder une commandite de 250\$ à M. Richard Gougeon pour aider à défrayer le coût de location d'une salle et du vin d'honneur lors du lancement de son 3^{ième} roman qui aura lieu le 13 septembre 2009 à Saint-Césaire. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf.

Adoptée à l'unanimité

**2009-223 Activité de levée de fonds pour Opération Enfant Soleil organisé par le
Marché Métro Lussier le 27 juin 2009 – autorisation demandée**

Il est proposé par : Serge Gendron
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser le marché Métro Lussier conjointement avec la pharmacie Familiprix à organiser une activité de levée de fonds pour Opération Enfant Soleil le 27 juin 2009 de 9h à 17 h sur le terrain de ces commerces, soit le trottoir en façade et le stationnement, le tout en référence à l'article 8.4 du règlement de zonage 92-2005 par lequel la tenue d'un tel évènement doit obtenir l'autorisation préalable du conseil.

Adoptée à l'unanimité

2009-224 Gala Méritas du club de natation Nataskouach – commandite

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accorder une commandite de 100 \$ pour le gala Méritas du club de natation Nataskouach qui au lieu 13 juin 2009. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf.

Adoptée à l'unanimité

2009-225 Annulation des comptes à recevoir 2006 irrécupérables

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'annuler dans les comptes à recevoir 2006-2007, les permis suivants :

# 2006-00320	25,00 \$
# 2007-00369	25,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2009-226 Nouvelle échelle salariale des pompiers en formation

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'établir une nouvelle échelle salariale pour les pompiers effective le 9 juin 2009, comme suit :

	Tarif horaire :
Salaire du pompier non formé à l'embauche :	14,28 \$
Première section de formation et examen réussi :	16,78 \$
Deuxième section de formation et examen réussi :	19,78 \$
Dernière section de formation et examen réussi :	21,73 \$

Adoptée à l'unanimité

2009-227 Embauche de pompiers auxiliaires

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'embaucher à titre de pompiers auxiliaires de la Ville de Saint-Césaire, messieurs Maxime Rondeau et Jean-Luc Maurice, au salaire horaire de 14,28 \$, le tout effectif au 9 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-228 Budget pour l'achat d'appareils respiratoires usagés

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'accorder un budget de 5 000\$ à M. Jacques Bienvenu, directeur du service de prévention des incendies, pour l'achat de 6 appareils respiratoires usagés ainsi que 6 bouteilles d'air, le tout payé à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2009-229 Achat d'un détecteur de gaz

Il est proposé par : Serge Gendron

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'autoriser l'achat d'un détecteur de gaz avec pompe intégré et batterie rechargeable, de la compagnie Solus Sécurité, pour le prix de 850\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2009-230 Achat d'un clapet anti-retour double et 2 valves guillotines

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu d'autoriser l'achat d'un clapet anti-retour et de 2 valves guillotines, de la compagnie Réal Huot inc., pour le prix de 1 351,88\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2009-231 Contrat de service de conteneur pour la halte routière

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Marcel Bouvier

Et résolu d'accorder le contrat du service de conteneur à la halte routière à la compagnie Les Rebuts Ostiguy de Saint-Césaire. Le coût sera de 27\$ par levée, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2009-232 Décompte progressif no 3 des travaux d'égout sanitaire sur les rues
Leclaire et Girard – paiement à Bertrand Mathieu Ltée**

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Serge Viens

Et résolu de payer à même le règlement d'emprunt n° 132 à la compagnie Bertrand Mathieu Ltée un montant de 41 666,79 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 des travaux exécutés jusqu'au 22 mai 2009 pour le prolongement d'égout sanitaire des rues Leclaire et Girard, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc. le 2 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

**2009-233 Mandat à BPR-INFRASTRUCTURE inc. – décontamination et
implantation des niveaux sur l'avenue Bienvenue**

Il est proposé par : Serge Viens

Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de retenir les services de la firme BPR-INFRASTRUCTURE inc., 1925, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3A5 pour les travaux de décontamination et d'implantation des niveaux sur la section de l'avenue Bienvenue (Phase 2) pour des honoraires sur une base horaire pour un budget maximal de 3 500 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service de ladite firme en date du 1^{er} juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-234 Budget pour la pose de clôture à la halte routière

Il est proposé par : Marcel Bouvier

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu qu'un budget de 9 000 \$, taxes non-incluses, soit alloué au Service des travaux publics pour l'installation d'une clôture à la halte routière.

Adoptée à l'unanimité

2009-235 Demande de PIIA pour le lot 4 022 173 – avenue Bienvenue

Considérant que M. Martin Courtemanche a un projet de construction d'habitation bifamiliale isolée sur le lot 4 022 173 de l'avenue Bienvenue dans la zone 135;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Considérant que le CCU recommande par sa résolution U193-05-2009 d'accepter le projet tel que présenté;

En conséquence :

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Serge Viens

Et résolu d'accepter le plan d'intégration et d'implantation architecturale du projet d'habitation bifamiliale isolée déposé par M. Martin Courtemanche sur le lot 4 022 173 de l'avenue Bienvenue.

Adoptée à l'unanimité

2009-236 Adoption du 1^{er} projet de règlement 92-2005-28 modifiant le zonage

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu que le 1^{er} projet de règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-28 modifiant le règlement de zonage 92-2005 concernant les dispositions particulières aux usages commerciaux » soit et est adopté tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 7 juillet 2009 à 20h en la Salle du conseil de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2009-237 Avis de motion pour modifier le règlement de zonage 92-2005

Avis de motion est donné par M. Michel Denicourt, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 concernant les dispositions particulières aux usages commerciaux.

2009-238 Paiement final de l'aide financière à M. Antoine Bruno - Programme Rénovation Québec pour la propriété du 1350-1358 rue Notre-Dame

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu de verser à M. Antoine Bruno, la somme de 5 000\$, représentant le paiement final de l'aide financière promise dans le cadre du Programme Rénovation Québec pour les rénovations de son immeuble situé au 1350-1358 rue Notre-Dame, tel que recommandé par Caroline Cadotte, responsable du service de l'urbanisme en date du 4 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-239 Embauche de Mme Marie-Pierre Tremblay, à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement

Il est proposé par : Marcel Bouvier
Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu d'embaucher Mme Marie-Pierre Tremblay à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement et responsable de la délivrance des permis et certificats dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme, avec un salaire horaire de 19,78 \$, effectif le 8 juin 2009. Sa période de probation prendra fin le 28 juillet 2009 compte tenu qu'elle est déjà à l'emploi temporaire dans ce service depuis le 28 janvier 2009. Le type d'emploi est un poste permanent temps plein avec un horaire de 35 heures semaine et est basé sur la convention de travail des cols blancs de la Ville.

Il est de plus résolu qu'elle a droit dès septembre 2009 à 2 semaines de vacances payées.

Adoptée à l'unanimité

2009-240 Programme Rénovation Québec – précision sur les travaux admissibles pour le 1391, avenue Saint-Paul

Attendu que le 16 mars 2009 par sa résolution 2009-128 le conseil municipal acceptait d'accorder une subvention de 20 000 \$ aux propriétaires du 1391, avenue Saint-Paul dans le cadre du Programme Rénovation Québec;

Considérant que les propriétaires demandent de rendre admissible certains travaux supplémentaires non-prévus au dépôt du projet initial, soit le revêtement de la toiture et l'extrémité de la cheminée;

Considérant que ces travaux demandés sont nécessaires afin d'améliorer la sécurité des occupants et qu'ils correspondent aux critères de l'annexe 2 du règlement numéro 144 sur le PRQ;

En conséquence :

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'accepter que la réfection du toit et de la cheminée de la propriété du 1391, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire soit admissible à la subvention du Programme Rénovation Québec déjà autorisée par la résolution 2009-128.

Adoptée à l'unanimité

2009-241 Achat de toiles pour les verts du terrain de golf

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'autoriser l'achat à la compagnie Gloco inc., de toiles pour recouvrir les verts # 6, 7, 10, 11, 12, 14, 16 et 17 du terrain de golf, pour un montant total de 21 639,27 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans la soumission de ladite compagnie le 26 mai 2009. Ce montant sera payé à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2009-242 Nouvelle échelle salariale des employés du secteur aquatique

Il est proposé par : Serge Viens
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'accepter une nouvelle échelle salariale pour les employés du secteur aquatique de la Ville de Saint-Césaire, tel que soumis par le directeur des loisirs le 3 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

2009-243 Hausse du salaire d'une spécialiste en aquaforme

Il est proposé par : Michel Denicourt
Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu que le salaire de Mme Dominique Briand, spécialiste en aquaforme à la piscine du complexe sportif, soit haussé à partir du 9 juin 2009, au tarif horaire de 25,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2009-244 Embauche d'employés pour le camp de jour été 2009

Il est proposé par : Huguette Beauregard
Appuyé par : Serge Gendron

Et résolu de faire l'embauche à partir du 17 mai 2009 des employés suivants pour le camp de jour été 2009, à savoir :

Coordonnatrice
Émy-Pascale Dion

Animateurs :

Kassie Beaudry	Claudia Héroux
Josiane Héroux	Roxanne Jacques
Catherine Larose	Mathieu Boucher
Marilou Brien-Paquette	Kathrine-Élizabeth Duquette
Alex Héroux-Messier	Béatrice Huot
Stéphany Jacques	Émile Lachance
Élizabeth Maynard-Casavant	Annie-Pier Papineau

Assistants-surveillants :

Louise Desmarais-Jeanty

Christopher Williams

Adoptée à l'unanimité

2009-245 Modifications apportées au fonctionnement du terrain de tennis

Considérant que le fonctionnement actuel du terrain de tennis est souvent la cause de problèmes et de mécontentement par les membres;

Considérant que n'ayant pas de surveillant permanent plusieurs jeunes en profitent pour passer par-dessus ou par-dessous la clôture pour aller jouer sans payer;

Considérant que la boîte électrique n'est pas toujours refermée faisant ainsi en sorte que la minuterie est souvent dérégulée;

Considérant que la direction des loisirs propose de nouvelles règles pour un meilleur fonctionnement du tennis;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu que de nouvelles règles de fonctionnement pour le terrain de tennis soient établies comme suit :

- Libre accès pour tous selon de nouvelles règles d'utilisation et de partage des terrains qui seront affichées;
- Une carte de membre pour les non-résidents sera obligatoire;
- La porte du tennis ne sera plus verrouillée;
- Le panneau électrique des lumières sera verrouillé en tout temps;
- La minuterie des lumières s'ouvrira automatiquement à tous les jours de 20h à 23h.

Il est de plus résolu que tous les utilisateurs de Saint-Césaire qui ont obtenu une carte de membre en 2009 soient remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2009-246 Festival du Triangle Noir le 28, 29 août 2009 – aide financière accordée

Attendu que par sa résolution 2009-188 le conseil municipal acceptait d'accorder de l'aide non-monétaire pour l'organisation de la 2^{ième} édition du Festival du Triangle Noir;

Attendu que la Commission loisir dans sa recommandation du 23 juin 2009 est favorable à la remise d'une aide financière de 2 000\$ pour la tenue de ce Festival mais à certaines conditions;

En conséquence :

Il est proposé par : Huguette Beauregard

Appuyé par : Michel Denicourt

Et résolu qu'une aide financière de 2 000 \$ soit accordée pour l'organisation de la 2^{ième} édition du Festival du Triangle Noir qui aura lieu à Saint-Césaire les 28 et 29 août 2009.

Et que ce montant soit payé en 2 versements soit, 1 600 \$ (80%) avant la tenue du Festival et 400 \$ (20%) après le dépôt à la Ville, du bilan financier de cette activité incluant les copies des factures.

Adoptée à l'unanimité

2009-247 Achat d'un véhicule tout-terrain usagé

Il est proposé par : Michel Denicourt

Appuyé par : Huguette Beauregard

Et résolu d'autoriser l'achat d'un véhicule tout-terrain usagé pour l'entretien des terrains sportifs et des terrains de balle, au coût de 4 750 \$, plus les taxes applicables, du particulier vendeur M. Maxime Leclerc de Granby.

Adoptée à l'unanimité

Lecture de la correspondance.

2^{ième} période de questions.

Levée de la séance.

Yvon Boucher
Maire

Louise Benoit
Greffière